

# LA PERSPECTIVE SUISSE

## LA SANTÉ



# DIGISANTÉ



# DIGISANTÉ

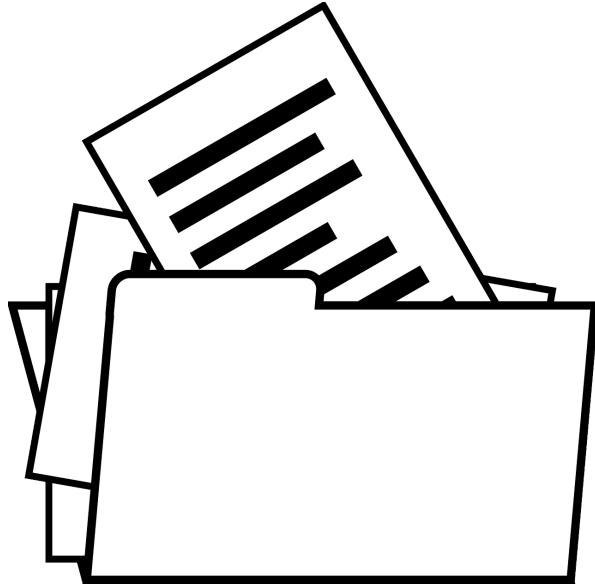
Constat initial: le système de santé suisse est peu performant sous l'angle numérique



# DIGISANTÉ

- Grand programme de transformation numérique du système de santé suisse
- But: flux de données sans rupture de médias pour les soins, la facturation et prestations des autorités tout en garantissant la protection des données, l'autodétermination et la sécurité des données
- Encouragement à la mise en place d'un « Espace suisse des données de santé »
- Période: 2025-2034
- Budget total proposé: CHF 623,8 millions

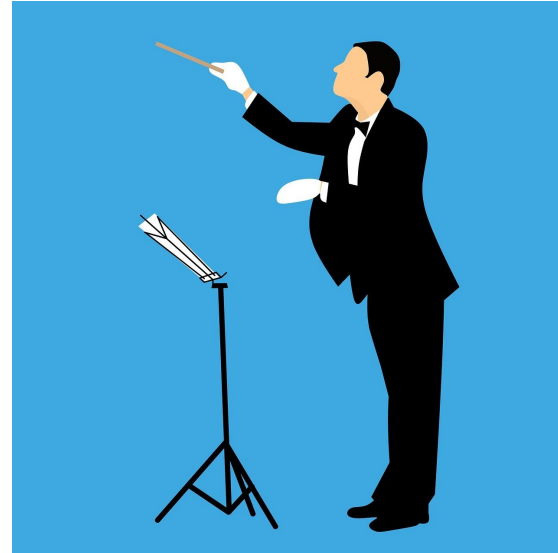
# DIGISANTÉ



- Difficultés: compétences législatives de la Confédération (santé, protection des données)
- Digisanté = coordination d'un vaste **portefeuille de mesures et projets**, avec l'étroite collaboration des cantons
- Env. 50 projets

# DIGISANTÉ – OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Numériser
- Orchestrer/coordonner
- Standardiser
- Légiférer



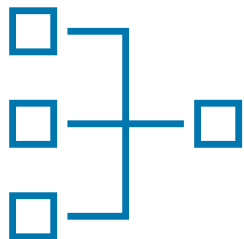
# DIGISANTÉ – MESURES

## Volet 1: Etablissement des conditions cadre pour la transformation numérique

- Ex.: établissement de l'image globale des systèmes, identifiants uniformes (notamment id univoques pour les individus) avec objectif du « *collected once only* », interopérabilité/standardisation et coordination technique (notamment sémantique)...
- ... mais aussi **analyse complète des bases légales en lien avec les projets, adaptation et création des bases légales si nécessaires, suivi juridique des projets**



# DIGISANTÉ – MESURES



## Volet 2: création des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre rapide de nouveaux services de santé numériques

- Ex.: mise en place de structures de gouvernance, développement de registres de santé (harmonisation des registres existants)



## Volet 3: Numérisation des prestations des autorités

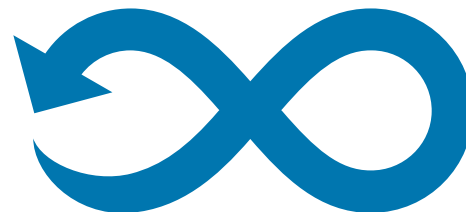
- Ex.: Plateforme de surveillance et de déclaration des maladies transmissibles, registre de données sur les soins hospitaliers (Spiges), collecte unique des données, statistiques décès, attributions d'organes



# DIGISANTÉ – MESURES

## Volet 4: Utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche

- Coordination avec le projet de loi-cadre sur la réutilisation des données (en cours)
- But: meilleure utilisation des données, amélioration de l'accès pour la recherche
- Ex.: extension des possibilités techniques/juridiques de réutilisation des données, établissement d'un espace de données pour la recherche sur la santé



Le Conseil fédéral jette les bases d'un écosystème de données suisse

Berne, 08.12.2023 - Le potentiel des données doit être mieux exploité en Suisse. Les données doivent pouvoir être utilisées de manière fiable au profit de la société, de la recherche et de l'économie. L'amélioration de leur réutilisation permettra également de renforcer la capacité de réaction de la Suisse en cas de crise. Pour ce faire, il faut créer un écosystème de données suisse. Le Conseil fédéral a adopté le 8 décembre 2023 un ensemble de mesures allant dans ce sens et donné les mandats correspondants.

Unil

UNIL | Université de Lausanne

# DIGISANTÉ – EN SAVOIR PLUS



- ↳ Responsabilité partagée et lien avec la stratégie Suisse numérique
- ↳ Exemples de projets
- ↳ Liens

## Grandes lignes du programme



# DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT



# DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

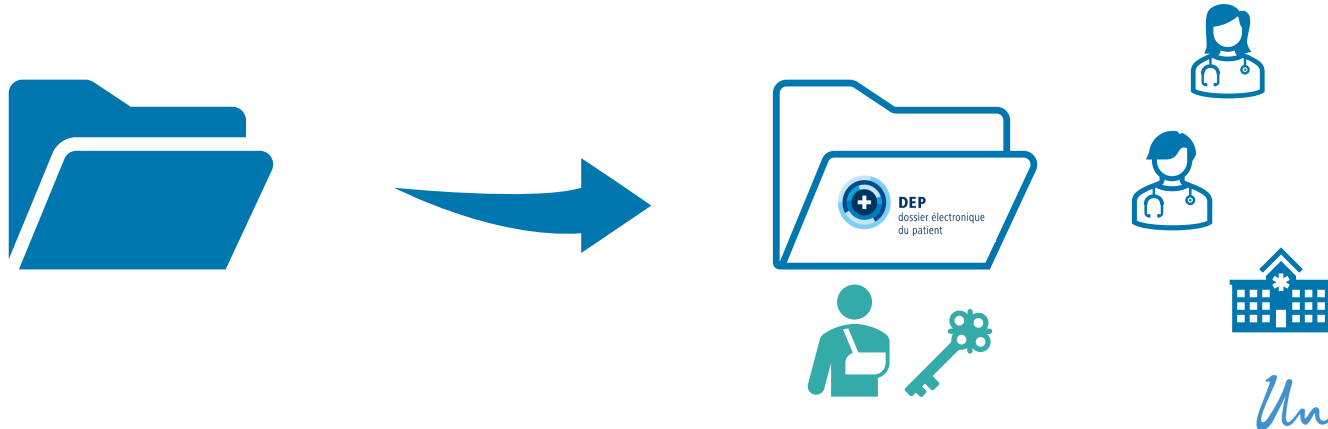
- LDEP entrée en vigueur en 2017 avec mise en œuvre progressive
- Retards et adoption insuffisante
- Projet de révision complète de la LDEP mis en consultation de juin à septembre 2023



**DEP**  
dossier électronique  
du patient

# DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

- DEP = dossier virtuel *secondaire* dans lequel sont versées les informations pertinentes pour le traitement
- Patient.e gère le DEP et octroie les accès au cas par cas



# DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

Points cardinaux du projet:

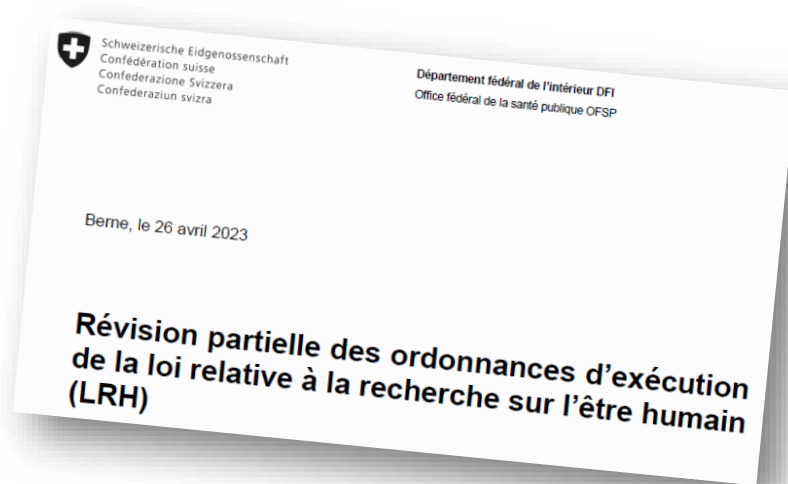
- Renforcement des pouvoirs de coordination de la Confédération
- Ouverture automatique pour la population
- Fournisseurs de prestations LAMal tenus de se connecter au DEP et d'y entrer des informations
- Règles de réutilisation des données à des fins de recherche



# ORDONNANCES SUR LA RECHERCHE

# RÉVISIONS DES ORDONNANCES FÉDÉRALES SUR LA RECHERCHE

- Révision en cours du droit fédéral d'exécution (ORH, OClin, etc.)
- Parmi les buts de la révision: prise en compte de la numérisation dans la recherche
- Consultation durant l'été 2023





# RÉVISIONS DES ORDONNANCES FÉDÉRALES SUR LA RECHERCHE

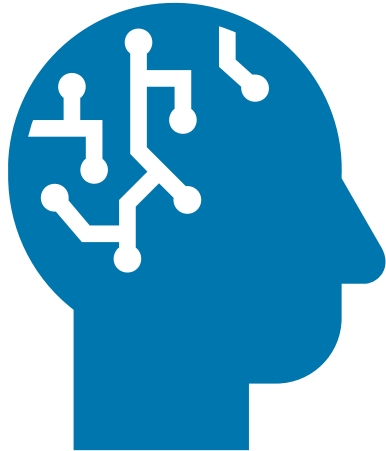
Sous l'angle du numérique:

- Introduction formelle du consentement pour la participation à la recherche sous forme « numérique », voire « dynamique » (jusqu'ici, certaines incertitudes juridiques)
- Consentement électronique doit ouvrir la voie à de nouvelles formes d'essais cliniques, comme les essais cliniques décentralisés (via *wearables devices* par ex.)

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



- Santé est un terrain fertile pour l'IA
- Législations concernées:
  - droits fondamentaux,
  - droits des patient.e.s,
  - dispositifs médicaux,
  - protection des données (réutilisation, etc.)...

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Aujourd'hui: réglementation « ordinaires » dans la santé (responsabilité, dispositifs médicaux, protection des données...)
- En Suisse, pas de projet concret d'IA Act, ni de projet législatif spécifique pour la santé à l'heure actuelle
- Examen en cours des approches réglementaires



# MERCI

